

ARRETE N° 03/2023 : MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECO-FOURRIERE A COMPTE DU SAMEDI 14 OCTOBRE 2023

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les incidents répétés intervenus ces derniers mois du fait de l'attitude agressive d'usagers à l'égard des agents de l'Eco-fourrière ;

CONSIDERANT l'obligation de protection du Syndicat à l'égard de ses agents en application notamment des articles L134-1 à L134-12 du code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT en conséquence le souhait du syndicat de réduire les risques de sécurité liés aux travailleurs isolés ;

CONSIDERANT la nécessité de revoir le planning d'ouverture au public de la fourrière afin de maintenir en permanence deux agents à minima ;

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sous, sera ouverte, à compter du samedi 14 octobre 2023 selon les horaires suivants :

- Du lundi au vendredi
 . de **09h00 à 18h00** ;
- Le samedi
 . de **09h00 à 12h00** ;

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déferé auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **11 OCT. 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **11 OCT. 2023**

Pour Extrait Conforme


Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal